

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de POILLY SUR SEREIN

L'an deux mil seize

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à vingt heures trente minutes,

Date de convocation : 14 novembre 2016

Date d'affichage : 14 novembre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie

Etaient présents : Joël RINTJEMA, Hélène COMOY, François KWIATKOWSKI, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Virgile TUPINIER.

Représentés : Laurent LALIQUE donne pouvoir à Joël RINTJEMA

Absent excusé : Alexandre LAVAL

EN EXERCICE : 10

VOTANTS : 8 + 1 pouvoir

PRÉSENTS : 8

Secrétaire de séance : Hélène COMOY

**N°47/2016 : Projet éolien : convention de servitudes**

Concernant le projet d'un parc éolien sur les communes de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu, conduit par la Société WEB énergie du vent, le Maire présente la convention relative aux servitudes nécessaires à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien envisagé, ainsi que les conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du projet éolien.

Les terrains concernés sont les chemins ruraux et, le cas échéant, les voies communales du territoire de Poilly désignés comme suit :

- Chemin rural du bois n°43 (section ZY)
- Chemin rural dit de la cour (section ZL)
- Chemin rural de Barge n°49 (section ZL)
- Chemin des grands chemins (section ZL)
- Voie communale n°3 d'Aigremont à Poilly (section ZL)

Monique NICOLLE, étant concernée à titre privé par le projet éolien, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** la promesse de convention de servitudes.
- **Approuve** les conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du projet éolien.
- **Autorise** le Maire à signer les documents mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Joël RINTJEMA

